

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-961/SG/IAM portant interdiction de séjour

n° 74-961/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

10 juin 1974

Numéro JO

n° 12 du 25/06/1974

Date du numéro

25 juin 1974

TEXTE INTÉGRAL

Le séjour dans le district de Diibouti et tous les cercles est interdit à Ibrahim Al Ibrahim, né vers 1946 à Djibouti, condamné le 18 mars 1968 par le Tribunal supérieur d'appel de Djibouti, à cinq ans de prison et cinq ans d'interdiction de.séjour. pour vol, écroué le 23 janvier 1968, libéré le 23 mai 1974.